

Ville du Grand-Saconnex



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
11 avril 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
  - 4.1. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 29 mars 2022 concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC destiné à la réalisation des études en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville
  - 4.2. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 4 avril 2022 concernant l'ouverture d'un crédit d'exécution de CHF 114'000.- relatif à la création d'une arcade d'information et de concertation publique, sise au 2 Route de Colovrex, 1218 Le Grand-Saconnex
  - 4.3. Rapport d'information de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 8 mars 2022 sur le projet de réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux
  - 4.4. Rapport d'information de la commission Culture, sport et loisirs à la suite de l'audition du théâtre le douze-dix-huit et de la HEAD Genève
  - 4.5. Rapport d'information du groupe de travail « Plan directeur communal » du 28 mars 2022
  - 4.6. Rapport d'information de la commission Prévention, sécurité du 21 mars 2022
  - 4.7. Rapport des délégués au Centre de loisirs du Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations
  - 5.1. Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC destiné à la réalisation des études en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville
  - 5.2. Ouverture d'un crédit d'exécution de CHF 114'000.- relatif à la création d'une arcade d'information et de concertation publique, sise au 2 Route de Colovrex, 1218 Le Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
  - 8.1. Motion des Verts pour la suspension de l'affichage commercial dans la Ville du Grand-Saconnex
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux

- 11.1. Calendrier des séances du 2<sup>e</sup> semestre 2022
  - 11.2. Pagination des procès-verbaux
  - 11.3. Dissolution de l'association « Comité de Jumelage Grand-Saconnex – Carantec »
  - 11.4. Autres propositions
- 12. Communications et divers
  - 12.1. Agenda
  - 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) (*jusqu'à 22h30*) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR), Président – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire  
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative  
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)  
M. Francisco BRADLEY (VERTS)  
M. Christophe WAGNER (GAG)

-----

Le Président ouvre la séance publique à 20h03. Il fait observer une minute de silence en mémoire du frère de Mme Carla Edelenbos.

Le Président fait voter la suppression du point 11.3 : « Dissolution de l'association « Comité de Jumelage Grand-Saconnex – Carantec ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

## 1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 mars 2022

**Le procès-verbal est adopté par 21 oui, 0 non et 2 abstentions avec les modifications suivantes :**

P. 15, §1 : « Mme MAMIN-TISSOT remercie le CA pour la mise en œuvre **de la motion du PDC et des Verts de motions du PDC** pour des distributeurs de protections hygiéniques et **de la motion du PDC** pour les tables à langer dans les bâtiments publics. **Elle** ~~il~~ pense que les citoyennes et les citoyens apprécieront. Elle propose de réfléchir à des travaux de réfection du trottoir ~~au giratoire~~ devant la piscine, qui a de plus en plus de nids de poule et est très étroit. »

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président rend les autres Conseillers municipaux attentifs à la fragilité des micros, notamment leurs tiges, et aux coûts élevés de leur réparation.

Représentations :

- AG de l'Echiquier du Grand-Saconnex ;
- AG de l'Association Mosaïque ;
- AG de dissolution du Comité de Jumelage Grand-Saconnex – Carantec ;
- Ouverture de Watch and Wonders ;
- AG Centre de Loisirs ;
- AG BC Swing.

Courriers :

M. BAECHLER donne lecture du courrier de Mme Jobin (*annexe 1*).

Le Président demande aux Conseillers municipaux quel traitement ils souhaitent donner à ce courrier. Mme MICHAUD ANSERMET propose de donner un accusé de réception et d'envoyer le courrier au groupe de travail « Plan directeur communal ». Cette proposition ne fait pas l'objet d'opposition.

Mme GIROD donne lecture du courrier concernant la course pédestre de Bernex (*annexe 2*). Le Président annonce que Mme Concha prendra les inscriptions des participants à la course.

Le Président lit ensuite le courriel de Mme MICHAUD ANSERMET concernant le siège des indépendants (*annexe 3*). Ce courriel confirme le fait que les élus indépendants peuvent assister en tant qu'auditeurs à toutes les séances de commissions et groupes de travail.

M. EYA NCHAMA demande si les autres Conseillers municipaux ont ce même droit. Le Président répond par la négative et explique que chaque parti a déjà un ou plusieurs représentants dans chaque commission et groupe de travail, avec droit de parole et de vote, ainsi que droit aux jetons de présence, droits que les indépendants n'ont pas. Ils peuvent venir en tant qu'observateurs car ils ne sont représentés par aucun groupe.

Mme GIROD lit le courrier de Me Capt (*annexe 4*). Le Président précise que le courrier qui a été envoyé en copie se trouve déjà sur CMNet.

M. BAECHLER donne lecture du courrier du Bureau de Médiation Administrative (BMA) (*annexe 5*).

Mme MICHAUD ANSERMET demande que le reste du courrier envoyé par Me Capt soit lu. Le Président rappelle que ce courrier n'a pas directement été adressé au CM, mais au Conseil administratif avec copie au Conseil municipal. Mme MICHAUD ANSERMET retire sa demande.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

##### Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce qu'une infrastructure de Palexpo sera bientôt mise à disposition de l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cette infrastructure est donc en cours d'équipement, et le Canton envisage d'y loger environ 400 personnes, afin de vider certains hôtels utilisés actuellement. Cette période transitoire devrait durer jusqu'à la fin de l'été, où il faudra trouver d'autres solutions, et la commune sera probablement sollicitée pour apporter un encadrement ou des activités associatives et sportives pour les jeunes. Le Conseil municipal sera donc probablement sollicité dans ce cadre.

M. POMATTO passe ensuite à la présentation des comptes 2021 (*annexe 6*). Il note que les charges d'exploitation ont baissé de 3,402 mio (p.2), grâce à notamment la diminution de charges du personnel (ligne 30) et des économies sur les charges de biens et services et autres charges (31). La commune a ainsi pu continuer à tourner et à maintenir ses prestations, tout en essayant de limiter l'entretien de certains bâtiments, ce qui ne sera pas toujours possible. Les amortissements du patrimoine administratif ont également baissé car certains projets ont pris du retard. Il précise que la diminution des taxes (42) est liée entre autres à la baisse des amendes et à la péréquation financière. Au niveau du résultat opérationnel, il rappelle que l'on partait avec un budget déficitaire de 1,388 mio et que l'on termine avec des comptes positifs de 3,061 mio, ce qui a permis de boucler avec un CHF 61'000.- de boni après le bouclement des amortissements. Sur le graphique (p.6), il relève que la part des personnes morales est un peu en baisse, tandis que la TPC se porte bien. Ces chiffres seront travaillés plus précisément en commission.

M. POMATTO parle ensuite de la décision du comité de Jumelage Grand-Saconnex-Carantec de voter sa dissolution, du fait de l'absence d'association à Carantec depuis des années. Le Conseil administratif a pris acte de cette décision, votée à très large majorité des personnes présentes à leur assemblée générale. Ensuite M. POMATTO a le plaisir d'annoncer que les restaurants scolaires de la commune recevront prochainement le label Fourchette Verte Amaterra. Ce sera la première fois que le label sera octroyé à une cuisine préparant autant de repas par jour – plus de 600 – et cela a pu se faire grâce au GIAP et à toute l'équipe de cuisine de Novae. Par ailleurs il informe que la plateforme pour les personnes à mobilité réduite a été installée au 18, chemin François-Lehmann et est désormais opérationnelle.

M. POMATTO indique ensuite aux Conseillers municipaux qu'ils trouveront à leur place un exemplaire du programme de législature, diffusé actuellement dans la commune à travers le GSI, et disponible par ailleurs à la réception de la Mairie. Il annonce ensuite que du 18 au 20 mai, dans le cadre du Salon du Livre, la Villa Sarasin sera ouverte avec des ateliers de concertation et de l'animation pour les jeunes. De plus, il remercie Mme GIROD de lui avoir signalé que le 21 avril à la Maison des Médecins, Place de Carantec, Ressources Urbaines ouvrira à tous et offrira un repas dès 18h.

M. POMATTO a le plaisir d'annoncer qu'il était samedi à Fribourg avec le club de basket GSBBC, et qu'il a eu le plaisir d'y voir la victoire des U10 (médaille d'or) et des U18, qui ont

remporté la Swiss Cup par 67-57 face à Bellinzone. Il leur offre toutes ses félicitations pour cette belle victoire et il a un grand plaisir à voir des équipes féminines au Grand-Saconnex qui arrivent à un tel niveau. Cette nouvelle est accueillie sous les ovations de l'assemblée. L'équipe de football 2e ligue inter du Grand-Saconnex est actuellement première au classement.

#### Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER présente les derniers engagements et changements de poste : Mme MENDES DE BRITO, nouvelle aide-comptable au service des finances, et Mme CLERC-WALTER, commise administrative mutée au service de la voirie. Elle annonce par ailleurs plusieurs postes à pourvoir : 2 patrouilleurs/patrouilleuses scolaires, 1 délégué-e à la promotion économique et 1 architecte à 80%. Ces annonces sont disponibles sur le site internet de la commune.

Mme PORTIER explique qu'un nouveau prestataire social a dû être trouvé pour nettoyer et vider les poubelles et que celui-ci a commencé en février et sera bientôt équipé d'un véhicule électrique pour sillonner la commune. Pour finir elle fait remarquer que certains totems « Balade nature au Grand-Saconnex » ont été ajoutés à certains parcs, notamment celui des Délices, et qu'ils ont été réalisés en collaboration avec les enfants des écoles. Elle invite tout le monde à se promener pour voir ces jolis panneaux pour lesquels les enfants ont mis beaucoup de cœur.

#### Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA rappelle la tenue de la conférence donnée par Marc Müller qui aura lieu le 8 juin, de 18h30 à 20h30 aux Délices sur le thème « Communes et climat ». On y abordera la préoccupation des citoyens face aux enjeux qui les attendent.

Concernant la modification de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, introduite le 17.12.21 par le Conseil fédéral, il rappelle que celle-ci permet le dépassement des valeurs des antennes 5G par son application. La commune a vu à deux reprises déjà ses préavis défavorables d'autorisation pour la modification d'installations de télécommunication mobile écartés par le département. Juridiquement parlant, il n'existe malheureusement aucun moyen de s'opposer au déploiement de la 5G par la modification des installations sur des antennes existantes. Cependant la position adoptée par le CA perdure et il va continuer à préavis négativement les demandes d'autorisations de construire y relatives.

M. JIMAJA parle ensuite du Centre fédéral pour requérants d'asile de Bois-Brûlé ; tous les étages du bâtiment sont à présent réalisés, et l'ouverture du centre est prévue à l'automne 2023. Pour la police internationale, toutes les autorisations ont été obtenues, mais le crédit de réalisation n'a pas encore été voté. Une fois celui-ci voté, il faut compter un an pour la préparation et les appels d'offre, et environ 2 ans de réalisation, ce qui pousse la mise en service au début 2025.

Suite à de nombreuses plaintes d'habitants reçues au sujet des nuisances olfactives potentiellement liées à l'aéroport, la commune du Grand-Saconnex a sollicité le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) pour évaluer la qualité de l'air. Le SABRA a mandaté un bureau d'étude (carbotech) afin d'identifier et de quantifier les composés chimiques présents dans l'air et d'évaluer ainsi la qualité de l'air en ce qui concerne les composés organiques volatils. Cette étude pilotée par le SABRA va débuter le 12 avril et 4 capteurs passifs vont être disposés sur le territoire communal et localisés aux endroits suivants : chemin de Bonvent, chemin Taverney, CVHS et chemin Torney, lieux identifiés selon les plaintes reçues. Ces mesures seront prises sur une durée d'un an, en raison de deux séries de mesures par saison (2x2 semaines, par saison, sur une année). En

parallèle, des prises de mesures vont également être faites sur le site de l'aéroport afin d'identifier les composés organiques responsables des odeurs.

M. JIMAJA aborde ensuite la question de l'étude sur la qualité urbaine et sociale du quartier du Pommier. Il rappelle que trois quartiers du canton de Genève (Le Mervelet, Les Marbriers et Le Pommier) ont fait l'objet d'une étude sur la qualité urbaine et sociale l'an passé. Dans ce cadre, un concours photo a été organisé pour connaître et collecter les regards, points de vue, surprises des personnes habitant ou étant de passage dans ces trois quartiers. Lors du festival EXPLORE en octobre 2021, trois photos, une par quartier ont été sélectionnées sur la base d'un vote public. Le prix du concours était l'exposition des photos lauréates dans chaque quartier. L'exposition « Montrez-nous ce qui compte dans votre quartier » aura donc lieu du 2 mai au 15 juin 2022 à la Promenade Rivoire et à la Ferme Pommier (<https://www.ge.ch/actualite/beau-quartier-resultats-du-concours-photo-26-10-2021>).

Pour réagir à un courrier de Mme Jobin-Sanglard, présidente de l'AICC, M. JIMAJA explique que la révision du plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) pose des objectifs ambitieux dans le but d'assurer un maillage fin du réseau piétonnier sur le territoire communal. Les objectifs du PDCP de 2006 sont renforcés afin de rendre plus attractif la mobilité piétonne, d'éviter les détours et d'améliorer l'accessibilité entre et dans les quartiers de la commune, ainsi qu'avec les communes voisines. Les liaisons projetées se concrétisent notamment dans le cadre de l'élaboration d'un plan localisé de quartier ou d'une demande d'autorisation de construire et en négociations avec un ou plusieurs propriétaires. En ce qui concerne la liaison dont parle Mme Jobin-Sanglard, la commune a présenté un objectif de liaison entre le chemin des Corbillettes et le chemin du Prunier lors des ateliers de concertations. Ce dessin en plan présente un objectif, dont le tracé n'est pas encore définitif. Il s'agit plutôt d'une intention de liaison entre le chemin du Prunier et le chemin des Corbillettes. Le tracé sera déterminé dans le cadre d'un projet et lors de négociations avec un ou plusieurs propriétaires. A titre d'exemple, la liaison entre le chemin du Prunier et le chemin des Massettes, déjà présente dans le PDCom de 2006, ne s'est pas encore concrétisée, car aucune demande d'autorisation de construire n'a été déposée dans le secteur et la commune n'a pas développé de projet spécifique

Enfin, M. JIMAJA annonce un projet de délibération qui a été mis à l'ordre du jour de la commission Culture, sports, loisirs du mardi 12 avril, pour un crédit supplémentaire pour la subvention de BC Swing. Le vote pourra avoir lieu au CM du 9 mai, en même temps que le rapport de la commission culture sur les comptes. Cette délibération a dû être ajoutée car au moment du vote sur les subventions, l'analyse faite de la demande ne tenait pas compte des derniers documents envoyés par l'association.

### **3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions de la séance du 7 mars se trouvent à disposition sur CMNet et sont également à disposition en copie papier sur les chaises du public (*annexes 7 et 8*). Il invite les Conseillers municipaux qui souhaitent réagir ou demander des éclaircissements sur ces réponses à s'annoncer. Il n'y a pas de prise de parole.

#### **4. Rapports des Commissions et des délégués**

##### **4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 29 mars 2022 concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC destiné à la réalisation des études en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville**

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

**Le rapport est approuvé par 23 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.**

##### **4.2 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 4 avril 2022 concernant l'ouverture d'un crédit d'exécution de CHF 114'000.- relatif à la création d'une arcade d'information et de concertation publique, sise au 2 Route de Colovrex, 1218 Le Grand-Saconnex**

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET note que le rapport mentionne une concertation. Elle aimerait savoir si des personnes seront présentes pour relever les propositions du public sur ces projets, puisque la concertation, par définition, « implique une démarche co-constructive, vise une recherche conjointe de solutions. La concertation exige donc que les objets ou projets mis en débat puissent évoluer et s'adapter, qu'il y ait une marge de manœuvre réelle. Une concertation ne signifie pas pour autant la co-décision. »

La parole n'étant plus demandée, le Président met le rapport au vote. Celui-ci est accepté par 21 oui, 2 non, 0 abstentions.

##### **4.3 Rapport d'information de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 8 mars 2022 sur le projet de réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux**

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET pense qu'il faudrait mettre ce que signifient les abréviations telles que « PA4 fédéral », « FIA », etc. pour la compréhension de tous.

M. VEIGA LÖFFEL indique que « PA4 » signifie « projet d'agglomération de génération 4 », le FIA désigne le Fonds intercommunal d'assainissement, le FIE est le Fonds intercommunal d'équipement, tandis que l'OPB est l'ordonnance sur la protection contre le bruit. M. VEIGA LÖFFEL propose de compléter le rapport pour que ces acronymes soient écrits dans leur entièreté.

##### **4.4 Rapport d'information de la commission Culture, sport et loisirs à la suite de l'audition du théâtre le douze-dix-huit et de la HEAD Genève**

M. SIMETH donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE demande des précisions concernant la mise à disposition des locaux à la HEAD, notamment si cela signifie que la commune continue à payer des charges.

M. POMATTO explique que les locaux seront mis à disposition gracieusement le temps que l'opération soit lancée, puis un loyer sera certainement demandé par la suite. Les charges seront de toute façon payées par les utilisateurs, comme c'est actuellement le cas pour

Ressources Urbaines. Maintenant que le principe général a été établi, la HEAD a été mandatée pour faire un prototypage avec des éléments plus précis sur les cours – type de cours, formulation, etc. – et on pourra revenir ensuite avec un montage financier plus précis.

Mme GIROD demande si les Conseillers administratifs ont déjà discuté au sujet du renouvellement de la convention avec la compagnie lesArts.

M. POMATTO répond que le renouvellement de la convention avec la compagnie dépend du Conseil administratif, qui a décidé de la reconduire.

Mme GIROD demande si cela signifie que le Conseil municipal n'a rien à dire sur le nombre d'années pour lequel le CA décide de signer les conventions avec lesArts ?

M. POMATTO dit que non, car il s'agit d'un mandat que la commune donne à la compagnie. Le bilan étant bon, le CA a décidé de reconduire la convention, surtout que celle-ci n'est pas en place depuis longtemps, et a commencé juste avant la période impactée par COVID. Il n'a pas semblé nécessaire de faire un nouvel appel d'offre alors que le Conseil administratif est très content du travail fait par la compagnie.

Mme GIROD demande pendant combien d'années ils ont signé. M. POMATTO répond que les conventions sont liées à la législature, donc le mandat est de 5 ans.

#### **4.5 Rapport d'information du groupe de travail « Plan directeur communal » du 28 mars 2022**

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

#### **4.6 Rapport d'information de la commission Prévention, sécurité du 21 mars 2022**

Mme GIROD donne lecture de son rapport. Elle ajoute qu'il y a eu d'autres discussions lors de la commission, mais que celles-ci ont eu lieu à huis-clos et ne figurent donc pas dans le rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

#### **4.7 Rapport des délégués au Centre de loisirs du Grand-Saconnex**

M. SIMETH donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET remarque qu'il y a un manque de cohérence dans les fonctions des différentes personnes ; une fois on parle d'une présidente, et les autres fois de co-présidentes.

M. SIMETH confirme qu'il s'agit bien de co-présidentes et fera la correction.

*Pause de 21h15 à 21h30.*

### **5. Délibérations**

#### **5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC destiné à la réalisation des études en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville**

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, 0 non et 1 abstention.**



M. JIMAJA indique qu'une présentation a été faite lors de la dernière commission Aménagement du territoire, mobilité, et que le crédit de construction suivra lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin. Il s'agit d'une étude faite pour répondre à une pétition, comme mentionné dans le rapport, dans le but de voir les mesures à prendre pour réduire le trafic en transit, en partenariat avec la commune de Meyrin, et une autre étude sur l'assainissement des eaux a également été initiée durant l'été 2021. Ces deux études seront donc présentées le 1<sup>er</sup> juin.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*sur proposition du Conseil administratif*

*décide*

**par, 22 « oui », 0 « non » et 1 abstention,**

1. *de lancer les études destinées au réaménagement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville ;*
  2. *de mener ces études avec les objectifs suivants :*
    - *mettre en œuvre des éléments modérateurs de trafic ;*
    - *réaliser des aménagements tenant compte des enjeux climatiques, soit la plantation d'un arbre avec banc au droit du carrefour Jonc-Attenville et la réalisation des éléments modérateurs de trafic horizontaux avec surfaces plantées et perméables*
    - *réaliser l'assainissement du réseau secondaire communal d'assainissement des eaux ;*
    - *réaliser l'assainissement du réseau communal d'éclairage public, tenant compte des enjeux définis dans le plan lumière communal.*
  3. *d'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 50'000.- TTC destiné à ces études ;*
  4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
  5. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
  6. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
  7. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 50'000.- TTC afin de permettre l'exécution de cette étude.*
- 5.2 Ouverture d'un crédit d'exécution de CHF 114'000.- relatif à la création d'une arcade d'information et de concertation publique, sise au 2 Route de Colovrex, 1218 Le Grand-Saconnex**

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 21 oui, 1 non et 1 abstention.**

M. JIMAJA explique que de nombreux travaux et projets impactent et impacteront la commune, et que les citoyens et citoyennes ont besoin d'avoir une information au plus près d'eux. L'atelier à l'Ancienne-Poste n'a pas eu beaucoup de visiteurs, car trop isolée. Une opportunité a été offerte à la commune par le partenaire privé développant le périmètre de Carantec, afin de mettre à disposition à titre gracieux l'espace où se tenaient auparavant le vidéo club et le magasin de brocante. L'administration en profitera pour mettre en lumière l'ensemble des projets impactant le Grand-Saconnex afin que les citoyens puissent aller s'informer et donner leur avis sur l'avenir de cette place centrale. Ce type de démarche s'est déjà fait dans d'autres communes et a permis aux citoyens de donner leur avis.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER pense au contraire que l'Ancienne-Poste était un lieu adapté que tout le monde connaissait. Avec tout ce que l'on vit actuellement, il se voit mal défendre un investissement de CHF 114'000.- pour deux ans et pense que l'on peut faire beaucoup avec de la récupération. Il pense que l'on peut mettre cet argent ailleurs et il demande formellement un vote nominal. Cette proposition est soutenue par 5 personnes.

M. JIMAJA répète que beaucoup d'éléments ont été présentés en commission, notamment le fait que beaucoup du matériel utilisé sera de récupération. Cependant, pour ce qui est l'affichage et la scénographie, cela n'est pas possible.

M. CHABRY comprend ces besoins, mais demande s'il n'est pas possible de faire ces présentations dans le nouveau local, qui ne sera pas rasé dans 2 ans.

M. JIMAJA répond qu'il fallait trouver une place centrale afin de présenter ces projets à l'ensemble des citoyens et de les mettre en valeur.

M. EYA NCHAMA annonce que son groupe soutiendra cette délibération, car il faut profiter de cette occasion de bénéficier du bâtiment gracieusement.

Mme PRUNCU CUTILE estime que ce projet est très important pour les citoyens de la commune. La centralité de cet emplacement est un avantage, et est importante pour une maison d'informations sur les projets. Les Verts soutiendront ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote nominal de la délibération :

Mme ANDRIS BEAUBRUN	OUI	
M. BAECHLER		NON
M. BISE	OUI	
Mme CAVALIERI		NON
M. CHABRY		NON
Mme CONCHA	OUI	
M. CUDRE	OUI	
Mme EDELENBOS	OUI	
M. EYA NCHAMA	OUI	
Mme GIROD		NON
M. HULLIGER		NON
Mme MAMIN-TISSOT	OUI	
Mme MICHAUD ANSERMET		ABSTENTION
Mme PERROTIN DURET	OUI	
M. PORTIER		NON
M. PRIETO	OUI	
Mme PRUNCU CUTILE	OUI	
Mme RUTA	OUI	
M. SIMETH	OUI	

M. SINTADO	OUI
Mme TISSOT-BUCHOUX	OUI
M. VEIGA LÖFFEL	OUI
Mme VONLANTHEN	OUI

sur proposition du Conseil administratif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide

par 16 oui, 6 non, 1 abstention

1. de procéder à l'exécution des travaux ;
2. d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 114'000.- ;
3. de comptabiliser la dépense de CHF 114'000.- à l'actif du bilan dans le patrimoine financier ;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 114'000.- .

**6. Propositions du Conseil administratif**

M. POMATTO rappelle les prochaines commissions liées aux comptes 2021 :

- 12 avril : Cohésion sociale, suivie de Culture, sports, loisirs ;
- 25 avril : Equipements publics ;
- 26 & 27 avril, 2 & 3 mai : Finances.

Par ailleurs il annonce vouloir réunir le Fonds de décoration communal afin d'aborder la proposition de M. BRADLEY sur les sculptures de Gelück. Il serait intéressant de voir les aspects positifs et négatifs d'un éventuel achat, et il proposera une date après Pâques.

**7. Route des Nations et grands travaux**

M. JIMAJA remercie les Conseillers municipaux qui ont participé à la visite du tunnel des Nations la veille.

Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG)

M. JIMAJA annonce que les travaux de finition du Passage Supérieur (PS) du Grand-Saconnex sont en cours, ainsi que la reprise du revêtement. La fin complète des travaux est prévue pour le 31 août 2022, mais les voies centrales resteront fermées jusqu'à l'ouverture du tunnel des Nations.

Pour ce qui est du PS de Colovrex définitif, celui-ci est en service depuis le 15 mars 2022 et le démontage du PS provisoire a été effectué. La démolition des culées provisoires et la mise en œuvre du revêtement final aux abords du PS sont en cours.

Route des Nations

Depuis Colovrex, l'étanchéité du radier est terminée, de même que le bétonnage de sa partie centrale, tandis que l'étanchéité de la voûte en est au plot 21, soit 21 plots sur 41

(51.22%). Le bétonnage de la partie latérale du radier en est à 39 plots sur 41 (95.12%) et le bétonnage des voûtes en est au plot 25, soit 17 plots terminés sur 41 (41.46%). Pour ce qui est de la compensation des arbres, la zone de plantation ainsi que toutes les valeurs de compensation demandées par le département pour le projet de la route des Nations ont été compensés, ainsi que la plantation de 19 arbres supplémentaires répartis sur l'ensemble des parcelles de l'Etat, afin de densifier la strate arborée et augmenter la surface globale de canopée sur l'ensemble du projet.

## **8. Motions**

### **8.1 Motion des Verts pour la suspension de l'affichage commercial dans la Ville du Grand-Saconnex**

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de la motion (*annexe 9*).

Mme PERROTIN DURET se dit très surprise par cette motion, qu'elle croit reprise de ce que les Verts font dans d'autres communes comme Genève. Elle la trouve très globale alors que dans le canton de Genève il y a de nombreux musées et expositions qui invitent la population par le biais d'affiches. Elle demande des précisions quant aux endroits visés par la motion, notamment si cela s'arrête aux lieux publics, si cela concerne également les bus et autres affichages mobiles. Par ailleurs elle a le sentiment que ce type d'interdiction va à l'encontre de la liberté économique et commerciale, qui est inscrite dans la Constitution fédérale. De plus, beaucoup de publicité passe par internet de nos jours, de la publicité ciblée, restreinte, qui empêche les consommateurs de découvrir d'autres types de produits qui pourraient les intéresser, alors qu'à l'extérieur il n'y a pas ce ciblage ce qui permet un plus libre choix de consommation.

Mme MAMIN-TISSOT déclare que sa fraction peut rentrer en matière sur le fond de la motion, car il est vrai que l'on pourrait souvent se passer d'affichages, cependant avant de supprimer (ou suspendre) toute publicité, son groupe propose un amendement, c'est-à-dire que le Conseil administratif revienne en commission avec une étude de terrain étayée par les faits, notamment le nombre de panneaux publicitaires se situent sur le territoire du Grand-Saconnex et s'ils sont vraiment si nombreux, car ce n'est pas son impression. Elle se demande aussi par quelles actions le CA pourrait vraiment influencer sur la publicité dans les journaux, médias et transports publics. Par ailleurs il faut étudier l'impact qu'une interdiction aurait sur les emplois et l'économie au Grand-Saconnex, et les conséquences sur les finances communales, car certaines entreprises participent à la réalisation de ces publicités. Elle se demande aussi l'impact que l'affichage pourrait avoir sur la vie artistique ou la santé. Elle propose donc que le CA revienne vers le CM avec une étude de la situation actuelle.

M. PORTIER aimerait demander aux auteurs de la motion s'ils ont tenu compte de Palexpo, de l'aéroport et de la gare qui se situent en partie sur le Grand-Saconnex, et si cette interdiction leur serait également imposée.

M. BAECHLER voit dans la motion une certaine tendance « nombriliste » à vouloir rester axé sur la commune. Il y voit une veine moralisatrice et contraignante contre la liberté de commerce. Il estime que chaque adulte est capable de se poser les bonnes questions et de faire ses propres choix, et qu'imposer ces restrictions est trop fort. Il préférerait que l'on revienne à une démarche de réflexion plutôt que d'opposition.

Mme CONCHA explique que la mention des publicités dans les TPG, les médias, etc. est là pour souligner le fait que l'on y est exposés quotidiennement, même en-dehors des affiches publicitaires. La demande est simple : que les informations affichées sur la voie publique soient locales, sportives, culturelles, et au bénéfice des commerces locaux. Par rapport au libre-choix, personnellement elle trouve que la publicité s'impose, et elle ne choisit pas de la voir et ne se sent pas libre de l'ignorer en marchant dans l'espace public. Elle rappelle que la publicité sert à orienter les choix de consommation, il y a donc une volonté derrière de manipuler le public, et la question de la liberté se pose donc à ce niveau-là.

M. VEIGA LÖFFEL apporte quelques compléments : cette motion s'appliquerait uniquement sur le champ de compétences communales usuelles, c'est-à-dire que cela ne concernerait pas Palexpo ou la gare, mais plutôt les panneaux d'affichage de la commune qui représentent environ CHF 70'000.- de recettes. Les affiches culturelles seraient préservées comme l'a dit sa collègue.

M. POMATTO apporte quelques informations : effectivement une initiative similaire a été déposée en Ville de Genève, acceptée par le Conseil municipal de la Ville, et le Conseil administratif a donc proposé un règlement qui a été accepté par le délibératif. A la suite de cela un référendum a été lancé le 9 mars, avec un délai au 22 avril pour le délai de remise, et s'il aboutit il y aura donc une votation. En cas d'acceptation de la présente motion ce soir, celle-ci passera par le CA, qui la présentera certainement en commission et il faudrait probablement mettre en place un règlement, comme cela s'est fait à Genève. Pour ce qui est des recettes liées à la publicité, il y a deux types d'affichages sur l'espace public : les panneaux détenus et gérés par SGA (95 sur le Grand-Saconnex) se situant en grande partie dans la zone aéroportuaire, ainsi que 10 panneaux de mobilier urbain dans le village. Les recettes se sont élevées à environ CHF 75'000.- en 2018, CHF 69'000.- en 2019, CHF 59'000.- en 2020 et CHF 64'283.-. Les panneaux liés au mobilier urbain (tels que les arrêts de bus) affichent principalement du commercial (assurances, voitures, commerces...). Les panneaux sur le domaine public existent en tailles F4, F12 et F200, avec environ un tiers actuellement dévolu à l'affichage culturel. Ces panneaux appartiennent à SGA et il ne sait pas s'ils seraient laissés ou ôtés. Si la commune devait commencer à les gérer se poserait la question de comment, avec quel personnel, etc. Pour les panneaux situés à l'aéroport, il n'est pas sûr s'ils relèvent du domaine privé ou public.

Mme PERROTIN DURET souligne que les revenus des métiers liés à l'affichage lui-même pourraient être perdus (design, affichage, imprimerie), ce qui ferait augmenter le chômage.

M. EYA NCHAMA observe que la société est toujours en contradiction. Actuellement des jeunes manifestent tous les weekends pour le climat, on a eu les conventions de Paris, Kyoto, et les scientifiques qui tirent la sonnette d'alarme, mais dès que l'on veut toucher à la moindre chose qui détruit le climat, on parle de « liberté », etc. Si l'on veut parler de liberté, il tient à dire qu'il souffre actuellement des publicités imposées sur l'ordinateur, partout. La publicité est une imposition de ce point de vue. Il est cependant important de ne pas exclure l'affichage pour les questions culturelles, selon lui. Il propose de voter la motion ce soir, et de voir ensuite la proposition de règlement et d'application du CA.

M. VEIGA LÖFFEL souligne le fait que la motion est claire sur le fait que les affichages culturels ne sont pas visés par l'interdiction. Par rapport à ce qu'a fait la Ville, il pense qu'il serait bien de s'inspirer du règlement d'application qui a été élaboré pour gérer la zone grise entre le commercial et le culturel.

Mme MAMIN-TISSOT n'est pas d'accord de partir maintenant avec l'objectif de supprimer la publicité, car il est important d'attendre l'étude du CA et d'avoir un débat avant ce genre de décision. Si les motionnaires sont d'accord de retirer les notions de suppression et de suspension et se recentrent sur l'idée d'étudier la question, elle pourra la soutenir.

Mme ANDRIS BEAUBRUN affirme que la motion invite à étudier la possibilité de cette suppression ; bien sûr, son parti souhaite la suppression mais c'est le CA qui étudiera les options, elle ne voit pas l'intérêt d'ôter les termes de suppression et de suspension.

*M. STEINER cède la présidence à Mme GIROD.*

M. STEINER adhère globalement à l'idée du premier considérant, car il est vrai que la publicité promeut rarement des biens utiles ou saints ; il s'agit généralement de fast-food ou de produits de mauvaise qualité vendus en grandes surface, et non pas de biens de production locale et raisonnée. Cependant il note qu'en général la qualité se vend sans publicité, car les gens savent chercher celle-là lorsqu'ils le souhaitent. Il est d'accord avec le fait que les affiches publicitaires créent une pollution visuelle, et elles l'agressent et l'insupportent également. Par contre il trouve dommage d'oublier les deux premiers considérants lorsqu'il s'agit de promouvoir des choses culturelles, sans savoir si cela intéresse vraiment les gens ou non. Il trouve la motion intéressante mais que celle-ci ne va pas assez loin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente a.i. fait voter la motion. **Celle-ci est acceptée par 12 oui, 9 non et 2 abstentions.**

*M. STEINER reprend la présidence.*

## **10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme PRUNCU CUTILE demande quand les CM recevront les cartes d'entrée de Palexpo pour 2022. Le Président lui rappelle qu'il a déjà été annoncé que Palexpo n'offrirait plus ces entrées aux Conseillers municipaux.

Mme PERROTIN DURET demande des précisions concernant les modalités pour assister à la conférence de Marc Müller le 8 juin 2022. M. JIMAJA lui conseille de s'inscrire car bien que cela soit ouvert à tout le monde, il risque d'y avoir de nombreuses personnes.

Mme CAVALIERI a reçu plusieurs plaintes concernant des véhicules garés hors des places bleues sur l'Ancienne-Route, particulièrement devant l'EMS et le consulat du Portugal.

M. HULLIGER demande de quelle manière la commune va adapter les installations, notamment les cendriers aux arrêts de bus et à l'extérieur des bâtiments publics, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la fumée.

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

### **11.1 Calendrier des séances du 2<sup>e</sup> semestre 2022**

Le Président présente la proposition de calendrier pour le 2<sup>e</sup> semestre 2022.

M. PORTIER propose de supprimer les mardis venant le lendemain des Conseils municipaux. En effet, on finit souvent tard le lundi et cela est compliqué.

Le Président rappelle que les mardis ont été ajoutés car il n'y avait pas assez de dates de commissions. M. JIMAJA le confirme, et ajoute qu'avec l'agrandissement de la commune, il

y a de nombreux objets à étudier. Il vaut donc mieux que le CM ait davantage de dates à disposition.

M. PORTIER propose alors de supprimer les mercredis car les CM ont d'autres activités et certains membres ne peuvent pas venir à ces séances.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que la demande d'ajouter des séances a été faite il y a une année car on ne disposait pas d'assez de temps pour étudier les différents objets.

M. JIMAJA rappelle que certains CM se sont plaints par le passé du fait que les objets se réalisaient sans qu'ils en soient informés en commission.

Mme MAMIN-TISSOT affirme ne pas être contre la proposition de calendrier, mais demande que l'on ne rajoute pas de dates en-dehors de celles-ci. Une fois que ce plan sera validé, il ne faut pas le changer.

M. EYA NCHAMA indique avoir des amis au CM de la Ville de Genève, qui lui ont dit avoir travaillé parfois le dimanche, le samedi ou le vendredi soir selon les besoins. Il souligne le fait que le CM ne concerne que les trois premiers jours de la semaine, et pour le reste on est libre.

M. POMATTO donne l'exemple actuel du Fonds de décoration qui doit bientôt se réunir, probablement en-dehors des dates du calendrier, au risque de devoir laisser tomber le projet. Il note aussi le fait qu'on peut se poser la question de l'utilité d'avoir des séances pour les commissions Culture, sports, loisirs et Cohésion sociale pour valider les comptes. A son sens, les séances de la commission des Finances suffisent.

Le Président fait voter le calendrier du 2<sup>e</sup> semestre. **Celui-ci est accepté par 21 oui, 1 non, 1 abstention.**

### **11.2 Pagination des procès-verbaux**

*M. PORTIER quitte la séance à 22h30.*

Le Président explique que la numérotation actuelle des procès-verbaux peut prêter à confusion, et après discussion a décidé de la changer, c'est-à-dire numéroter chaque procès-verbal à partir de 1, tel que proposé pour le PV voté en début de séance.

Il propose également de modifier rétroactivement la pagination des trois premiers procès-verbaux de l'année 2022, dans un souci de logique.

**Vote sur la première proposition, soit réinitialiser la numérotation des pages de chaque procès-verbal du Conseil municipal. Cette proposition est acceptée par 21 oui, 0 non, 1 abstention.**

M. JIMAJA relève un problème si les autres procès-verbaux sont modifiés rétroactivement, c'est-à-dire qu'il faudra modifier également les pages citées dans d'autres interventions. Le Président dit que la vérification sera faite et les PV seront à nouveau signés par les personnes qui étaient en fonction au moment des séances.

Mme PRUNCU CUTILE pense qu'il serait trop compliqué de revenir en arrière et propose de ne faire le changement qu'à partir de ce soir.

**Vote sur la deuxième proposition, soit changer rétroactivement la pagination de tous les PV de 2022. Cette proposition est rejetée par 2 oui, 17 non et 3 abstentions.**

### **~~11.3 Dissolution de l'association « Comité de Jumelage Grand Saconnex – Carantec »~~**

**11.4 Autres propositions**

Mme PRUNCU CUTILE remercie le Conseil administratif pour l'organisation des vœux à la population. Elle propose de faire deux séances supplémentaires similaires chaque année car la population a besoin d'être informée en plus grand nombre.

M. JIMAJA admet qu'il va falloir organiser des séances, et le CA a une réflexion en cours à ce sujet, compte tenu des différents projets de la commune.

Mme CONCHA a récemment visité House of Paint à la route de Vernier, et pense que ce type d'initiative pourrait également être proposée au Grand-Saconnex, au vu des différents bâtiments qui vont être détruits dans le futur.

Le Président souhaite qu'une séance TCR soit organisée afin que les membres du CM puissent visiter le Jardin des Nations et rencontrer les prestataires du projet.

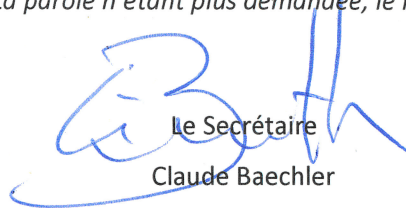
M. JIMAJA discutera de cette possibilité avec les services et reviendra avec une proposition de date.

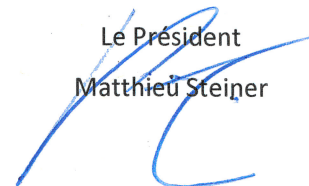
**12. Communications et divers****12.1 Agenda**

M. CUDRE signale le concert de la Sirène Harmonie Municipale le 14 mai à la salle communale des Délices.

**12.2 Autres communications / Remarques**

*La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h45.*

  
Le Secrétaire  
Claude Baechler

  
Le Président  
Matthieu Steiner